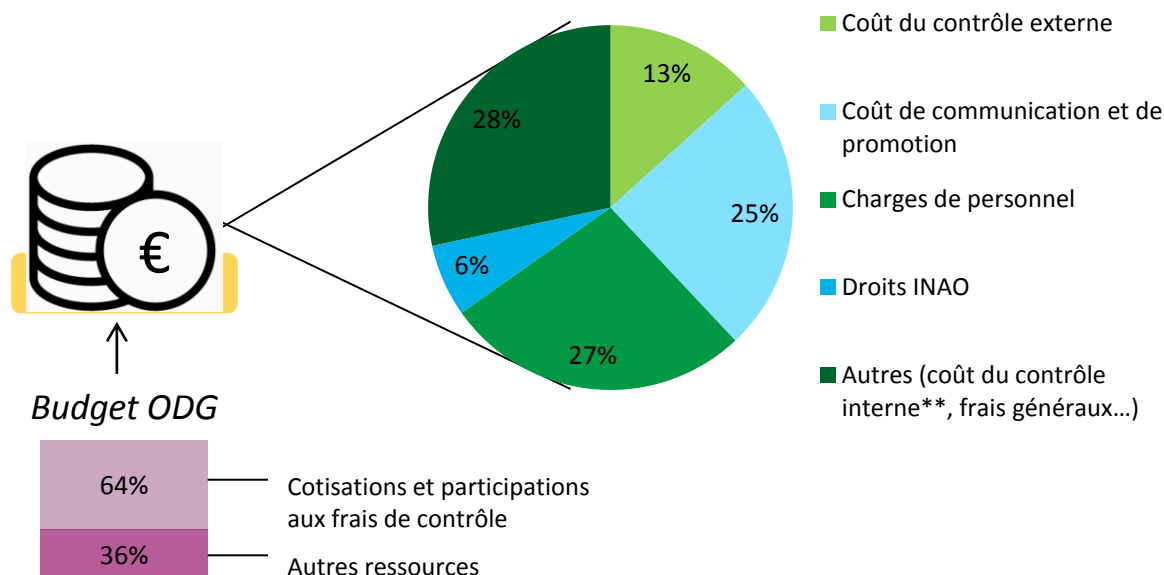


AOP et IGP : Quelles ressources et quels coûts pour les Organismes de Défense et de Gestion (ODG) de produits agroalimentaires ?

Les charges de l'ODG représentent en moyenne 3% du CA* de la (des) filière(s) gérée(s); elles comprennent des charges de personnel, des coûts de communication et de promotion, le coût du contrôle externe (13%), la redevance payée à l'INAO et d'autres charges (coût du contrôle interne**, frais généraux...).

Le partage entre coût du contrôle interne et coût du contrôle externe est fonction du cahier des charges et du plan de contrôle du produit.

Les ressources de l'ODG proviennent des cotisations versées par les opérateurs adhérant à l'ODG (à 64%, en moyenne) et d'autres ressources (subventions, prestations de services...) (36%).



Le budget mis en œuvre par l'ODG varie de façon importante selon son mode de fonctionnement ; celui-ci dépend notamment de ses collaborations potentielles dans la réalisation de ses activités (associations d'ODG, coopératives, organisations interprofessionnelles, chambres régionales d'agriculture...). De plus, un ODG peut gérer plusieurs SIQO.

Ainsi, selon les cas :

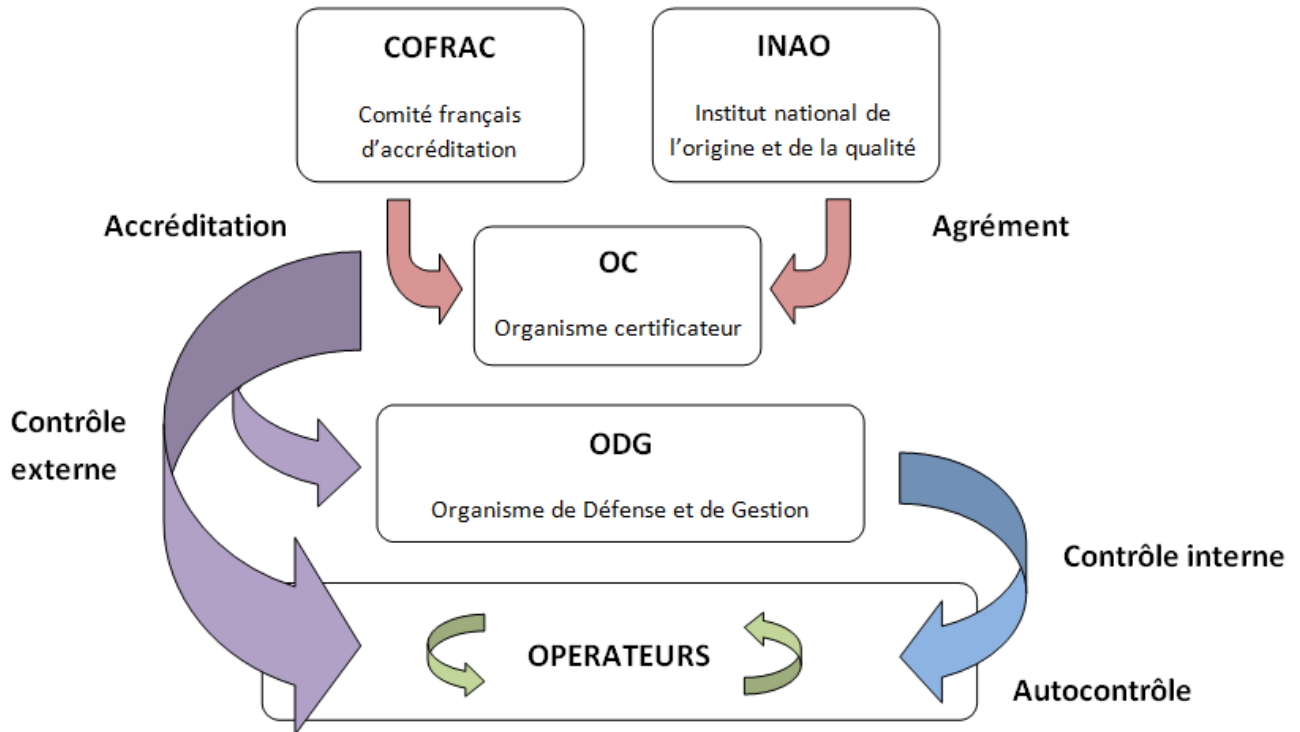
- Le personnel peut être salarié de l'ODG ou mis à disposition
- Le nombre de salariés varie : il est compris entre 0,1 et 5 ETP*** au sein des ODG interrogés
- Le contrôle interne peut être effectué par le personnel de l'ODG ou par un organisme indépendant
- Les cotisations ne sont pas toujours complétées d'autres ressources : 80% des ODG interrogés ont perçu des subventions en 2017.
- Pour 56% des ODG interrogés, ces subventions permettent de financer en totalité ou en partie leur activité de communication

Etude menée en 2018 sur un échantillon de 50 ODG de filières agro-alimentaires AOP ou IGP (soit 20% de l'ensemble des produits agro-alimentaires certifiés AOP ou IGP). Lors de l'enquête, ces ODG avaient entre 2 et 48 ans d'existence, pour une moyenne de 22 ans. Les budgets étudiés sont ceux relatifs à l'année 2017.

*Chiffre d'affaires estimé en 1^{ère} mise en marché.**Le coût du contrôle interne n'est pas détaillé faute de données suffisantes. ***Equivalent Temps Plein.



Comment s'organisent et sont pris en charge les contrôles ?



La supervision des OC par l'INAO est faite grâce aux ressources budgétaires de l'INAO, constituées principalement de la dotation de l'Etat mais également des droits versés par les ODG.

Le **contrôle externe** est effectué par un organisme certificateur (OC) ; il comprend la supervision des activités des opérateurs à travers un contrôle documentaire et/ou physique, mais aussi celle des ODG, d'une part, sur ses missions afférentes au contrôle interne par un audit vérifiant si les moyens nécessaires à ce contrôle sont disponibles et utilisés.

Le **contrôle interne** est celui effectué par l'ODG sur les opérateurs. Il peut être internalisé, il est dans ce cas effectué par un agent employé de l'ODG (ou en mise à disposition), ou externalisé, il est dans ce cas effectué par un organisme indépendant.

Afin d'assurer un suivi et une coordination, les opérateurs effectuent un **autocontrôle**, dont ils assurent les coûts (non analysés au sein de l'étude).